

tions, malgré toutes les circonstances défavorables qui sont survenues, ont eu un tel succès, que le bénéfice net de l'année passe encore non-seulement les rentes dues par la Société aux actionnaires, mais laisse encore un surplus de 27,616 fl. 92 cents.

Il résulte encore de ce rapport, que l'administration a été, l'année dernière, à même d'effectuer le rachat et l'amortissement de 3,750 actions, de sorte que le nombre des actions en circulation, chacune de 1000 fl., par suite de l'article 7 de la convention, est réduit à 24,000 fl.

Comme ce discours sera publié, nous n'entrerons pas dans d'autres détails; nous ajouterons seulement que l'administration a été forcée, par le mauvais succès du commerce du thé avec la Chine, d'interrompre pour le moment toutes les spéculations de ce genre.

— Voici les dernières nouvelles de Londres, en date du 25 mai. Le bulletin publié ce même jour porte :

Château de Windsor, le 25 mai.

« Le roi a passé très-mal la journée d'hier; mais il a eu une bonne nuit, et se trouve mieux ce matin. »

Signé des deux médecins du roi.

Les bulletins d'avant-hier et d'hier n'étaient pas rassurants; l'embaras dans la respiration avait recommencé.

Dans la chambre des pairs, séance d'hier, le duc de Wellington a remis un message du roi, signé par S. M., au lord chancelier qui en a donné lecture. Il est ainsi conçu : « *Georges R. S. M.* juge nécessaire d'informer la chambre qu'elle souffre d'une indisposition grave, qui empêche S. M. de signer de sa propre main les documents publics qui exigent sa signature. S. M. compte sur l'attachement et la fidélité du parlement pour prendre, sans délai, en considération les moyens par lesquels S. M. pourra être à même de pourvoir à l'accomplissement temporaire de cette fonction importante de la couronne; sans déprécier pour le service public. »

Le duc de Wellington a ensuite fait la motion d'une adresse à S. M. pour l'informer que la chambre prendra, sans délai, en considération l'objet du message.

— M. Francesqui, habile mouleur de Nantes, est parvenu, après beaucoup de tentatives infructueuses, à mouler en creux la chaux hydraulique. Cet artiste a établi des statues et des ornemens d'architecture d'une perfection remarquable, et qui ont sur le plâtre le grand avantage de résister aux injures de l'air.

X....., le 23 mai 1830.

MONSIEUR LE RÉDACTEUR,

Depuis long-tems il est question de détacher des nombreuses attributions du syndicat d'amortissement, l'administration des bois communaux, et on croit même que l'année dernière les états provinciaux ont soumis à cette fin, en assemblée générale, un projet au gouvernement, tendant à assurer aux communes la jouissance raisonnable de leurs bois, sous une tutelle purement et simplement provinciale.

Ce changement, qui répondrait sans doute parfaitement à l'esprit et à la lettre de l'art. 155 de la loi fondamentale, est vivement désiré dans les campagnes, et pour vous laisser juger si c'est avec raison, je choisirai, entre tant d'autres, le fait suivant qui est tout nouveau.

Vers la fin du long et rigoureux hiver que nous venons de subir, l'autorité locale d'une commune du district de Virton, à proximité de laquelle j'habite, voyant la pénurie des fourrages et l'état de dépérissement du bétail, résolut de solliciter près des agens forestiers, la délivrance du pâturage dans les taillis au-dessus de l'âge de huit ans, faisant partie de la vaste étendue de ses bois. Des demandes bien motivées et peignant avec exactitude le pressant besoin des habitans, furent adressées à cet effet, dès le mois de février; les réponses qui y firent suite semblaient favorables, et l'on en était arrivé, dans les derniers jours de mars, au point où le permis sollicité ayant été délivré, il ne restait plus qu'à le recevoir de M. le garde-général du cantonnement, auquel il avait été transmis par ses supérieurs.

Eh bien! le croiriez-vous? ce permis n'est pas encore arrivé dans les bureaux de la commune, et les pauvres cultivateurs ont vainement attendu, jusqu'à ce jour, la jouissance d'un avantage inappréciable attaché à leur propre bien, dans un moment aussi critique.

On suppose généralement et hautement que ce tort irréparable souffert par les habitans de la commune dont il s'agit, est dû à la désunion qui existe entre le bourgmestre et le garde-général, ainsi qu'à diverses particularités entre ces messieurs: si cela était réel, ne serait-ce pas infiniment blâmable, et le ressentiment, surtout lorsqu'il provient d'affaires particulières, devrait-il apparaître en une telle circonstance?

Je pense, en tous cas, M. le rédacteur, que si l'administration provinciale avait exclusivement sous son active et paternelle sollicitude la haute direction des bois communaux, de pareils abus n'arriveraient jamais. Agréés, etc. X.

ÉTAT-CIVIL.

Naissances: Le 19 mai, Jean Bourg; le 20, Nicolas Meyer; le 22,

Rodolphe-Auguste-Louis Debieke; le 23, Susanne Dütsch, Catherine Malck, Pierre Menard et Madelaine Hollenfeltz; le 24, Jean Reisdorff; le 25, Jean Beffort et Marie Genot; le 26, Gertrude Schalbert et Hubert Berger.

Mariages: Le 22 mai, François-Guillaume Müller, sous-officier au 39^e régiment de ligne prussien, avec Marie Meyer; le 26, Jean-François Clesse, chapelier, avec Marie-Madelaine Junck; le 27, Jean-Antoine-Joseph Stein, sous-officier au 39^e régiment de ligne prussien, avec Anne-Marguerite Theves; et Charles Streff, ouvrier gantier, avec Jeanne Deland.

Décès: Le 22 mai, Jean-Pierre Lang, âgé de 7 ans et 2 mois; Charles Joachim Tedesco, âgé de 4 ans; et Jean-Nicolas Wunsch, âgé de 12 jours; le 23, Jean-Georges Wolff, tisserand, âgé de 82 ans; et Nicolas Neubecker, fleur de laine, âgé de 84 ans; le 24, Elisabeth Huss, âgée de 4 ans; le 25, Hélène Zigrand, veuve Antoine Funck, âgée de 80 ans; le 26, Susanne Hoffmann, épouse Jean Lommer, âgée de 44 ans; et Nicolas Siegen, âgé de 7 mois; le 28, Anne Schmit, épouse François Meyer, âgée de 60 ans.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

SYNDICAT D'AMORTISSEMENT.

Administration des Domaines, Routes, Canaux, etc.
5^e Ressort.

GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG.

Agence des domaines de Luxembourg et de Marche.

ADJUDICATION DE TRAVAUX AUX ROUTES.

Il sera procédé, le lundi trente-un mai mil huit cent trente, à dix heures du matin, en présence de M. l'inspecteur en chef des domaines et de MM. les agens du domaine à Marche et à Luxembourg, en l'étude de M^r Rossignon, notaire royal à Arlon, à une nouvelle adjudication des travaux et fournitures à faire en 1830 et jusqu'au 31 mars 1833, pour la réparation et l'entretien de la route de première classe, n^o 3, parties comprises entre le sommet de la côte de Martelange et la barrière de Hinstert, et entre cette barrière et l'angle de l'écurie de la maison Schneider, à l'entrée de la ville d'Arlon.

On pourra prendre connaissance du cahier des charges, auxquelles il a été apporté des modifications, dans les bureaux du gouvernement, à Luxembourg, et du commissaire du district à Arlon; au secrétariat de la régence de cette dernière ville; en l'étude du notaire susmentionné, ainsi que dans les bureaux des agens du domaine à Marche et à Luxembourg, et dans ceux de l'administrateur soussigné.

Liege, le 5 mai 1830.

L'administrateur des domaines, routes, canaux, etc.,
du 5^e ressort, Ferdinand DEL MARMOL.

ADJUDICATION PUBLIQUE DU CAFÉ FRANÇAIS,

Appartenant à M^r N. SCHROBILGEN,

Situé à Luxembourg, n^o 371, pour entrer en jouissance
tout de suite.

Jeudi, 17 juin 1830, deux heures de l'après-midi, M. Nicolas Schrobilgen, restaurateur, demeurant à Luxembourg, désirant se retirer du commerce, fera vendre par adjudication publique, pour entrer en jouissance tout de suite, à crédit et sous des conditions très-favorables à l'acquéreur, sa maison, connue sous le nom du *Café Français*, située à Luxembourg, n^o 371.

Cet établissement consiste dans deux grands bâtimens réunis très-avantageusement en un seul, ayant des sorties dans deux rues par des portes cochères et portes cavalières, et se compose de cuisine, salle de billard, remises, caveaux et grandes caves au-dessous; au rez-de-chaussée, d'une grande salle de danse avec orchestre, d'une salle de billard, d'une boutique et de trois places attenantes, d'une grande cour ayant un balcon où l'on jouit d'une vue charmante, écuries et remises; le premier étage se compose d'un grand nombre d'appartemens avec balcons, surmontés de belles mansardes et greniers au-dessus. Le tout est dans le meilleur état et propre à tout commerce, aussi étendu qu'il puisse être.

Les personnes qui voudraient continuer le café ou le restaurant, auront l'avantage de traiter de gré à gré avec M. Schrobilgen, pour tout le mobilier nécessaire à ces établissemens.

La vente aura lieu dans ladite maison ci-dessus désignée.

Les amateurs pourront s'adresser à M. Schrobilgen lui-même ou au notaire soussigné.

Luxembourg, le 19 mai 1830. FRANÇOIS, not., Grand'rue, n^o 129.

VENTE DU DOMAINE D'ALTILINSTER.



Jeudi, 1^{er} juillet prochain (1830), vers deux heures de l'après-midi, en l'étude du notaire soussigné, à Luxembourg, rue du Curé, n^o 400, il sera procédé à la vente à l'enchère, à crédit de plusieurs années, du chateau d'Altlinster, au canton de Betzdorff, avec toutes ses dépendances. Ce domaine, consistant en une maison de maître, deux maisons de ferme, avec granges, écuries, remises, bergerie à contenir six cents moutons, une huilerie, distillerie, fabrique à potasse, et lieu propre à y établir une tannerie ou toute autre manufacture; en 3 bonniers 82 perches de jardins; 114 bonniers de terres labourables; 20 bonniers de prairies; 52 bonniers de bois, essence de hêtre, n'est éloigné qu'à treize milles de Luxembourg, et qu'à quatre milles de la grand'route de cette ville à Mersch, et est traversé par le ruisseau dit Ernst.

Le tout pourra aussi être vendu hors mains.

Les amateurs sont priés de s'adresser audit notaire soussigné.

KNEIP, not.